

CONDITIONS GENERALES DE VENTES BILLETTERIE EN LIGNE

Salles de Spectacle Le Pharos et Le Casino d'Arras

PREAMBULE

Le Pôle Culturel Pharos-Casino de la Ville d'Arras propose à la vente les spectacles de sa saison culturelle sur le site Internet casino-pharos.tickeasy.com

Il est préalablement précisé que les présentes Conditions Générales de Vente régissent exclusivement les ventes de billets de spectacles sur le site casino-pharos.tickeasy.com

Les présentes conditions générales de vente concernent uniquement les actes de vente de billetterie et en aucun cas les spectacles eux-mêmes.

L'utilisation du site casino-pharos.tickeasy.com et le fait de passer commande impliquent l'acceptation sans réserve par le Client des présentes Conditions Générales de Vente.

En acceptant les présentes conditions générales de vente, le client accepte également les conditions d'utilisation des Billets e-ticket.

La Ville d'Arras se réserve par ailleurs le droit d'annuler toute commande d'un client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

AVERTISSEMENT SUR LA REVENTE ILLICITE DE BILLETS DE SPECTACLES

La loi N°2012-348 du 12 mars 2012 protège les spectateurs contre la revente de billets par toute société ou personne physique non agréée par le producteur de spectacle. En application de cette loi (article 313-6-2 du code pénal), il est interdit de revendre des billets de spectacles de manière habituelle, sans l'autorisation expresse du producteur du spectacle. Le non-respect de l'article 313-6-2 du code pénal est puni de 15 000€ d'amende. Cette peine est portée à 30 000€ en cas de récidive. N'achetez pas de billets à une personne qui n'est pas en mesure de vous garantir qu'elle dispose de l'agrément du producteur du spectacle. Dans le cas contraire, vous pourriez vous retrouver sans recours si les billets ne vous sont pas délivrés ou si les billets délivrés ne vous donnent pas effectivement accès au spectacle.

ARTICLE 1 - PRIX

Le prix des billets de spectacles figurant sur le site casino-pharos.tickeasy.com est indiqué en Euro Toutes Taxes Comprises.

La Ville d'Arras se réserve le droit de modifier ces prix à tout moment mais les spectacles seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment où la commande du client est définitive.

Pour les spectacles qui ont lieu au Pharos, les billets vendus en ligne sont des billets plein tarif.

Pour les spectacles qui ont lieu au Pharos, l'obtention de tout autre tarif réduit se fait uniquement à la caisse de la salle de spectacle, sur présentation d'un justificatif.

ARTICLE 2 - NOMBRE DE PLACES

Le nombre total de places en réservations cumulées par personne ne peut être supérieur au nombre fixé par l'organisateur, lequel sera, le cas échéant indiqué pour chaque Spectacle.

Une même personne ne saurait contourner cette règle par plusieurs achats espacés dans le temps.

A défaut d'indication par l'organisateur d'un nombre de places maximum pouvant être

acheté par une même personne, ce nombre est fixé à neuf.

ARTICLE 3 - DISPONIBILITE ET PLACEMENT DANS LA SALLE

3.1 Disponibilité

Dans l'hypothèse d'une indisponibilité de tout ou partie des places souhaitées par le client dans la catégorie indiquée, il lui sera proposé des places dans une autre catégorie, après l'en avoir averti, et sous réserve de la disponibilité desdites places dans cette autre catégorie.

3.2 Placement dans les salles de spectacle

Les placements liés aux billets de spectacles vendus sur casino-pharos.tickeasy.com sont non numérotés.

ARTICLE 4 : PAIEMENT

Le règlement des commandes s'effectue exclusivement dans la monnaie courante du pays de la Ville d'Arras.

Le paiement des billets par le client sur le site casino-pharos.ticketeasy.com s'effectue exclusivement par cartes bancaires des réseaux CARTE BLEUE / VISA et EUROCARD / MASTERCARD.

Le compte bancaire du client sera débité du montant de la commande, dès la validation finale de la transaction.

ARTICLE 5 : SECURISATION DES PAIEMENTS

Le règlement des commandes s'effectue par transaction sécurisée en ligne via la passerelle de paiement choisie par la Ville d'Arras via son prestataire IREC.

ARTICLE 6 : LIVRAISON DES BILLETS

L'acheteur recevra la confirmation de son achat par courrier électronique.

Lors de sa première commande, le client devra au préalable s'identifier en créant son « compte » grâce aux instructions figurant sur le site. Après la sélection des produits souhaités, un bon de commande récapitulatif apparaîtra sur l'écran et pourra, le cas échéant être modifiée par le client. Si ce bon de commande récapitulatif correspond aux souhaits du client, ce dernier devra valider cette première page puis la seconde page de confirmation. A l'issue de cette seconde validation, la commande du client est définitive. Le client recevra ensuite dans les meilleurs délais, par courrier électronique, un accusé de réception de sa commande qui formera la vente.

Le e-ticket nécessite la possession d'une imprimante, afin d'être en mesure d'imprimer le titre sur une feuille blanche, de format A4. Le client pourra indifféremment imprimer son Billet en noir et blanc ou en couleur.

ARTICLE 7 : RECLAMATION ET LITIGE

Aucune réclamation ne peut être admise après la représentation.

Toute réclamation peut être adressée à la Ville d'Arras à l'adresse suivante : Ville d'Arras, 6 Place Guy Mollet BP 70913 62000 Arras Cedex.

Les présentes Conditions Générales sont régies et interprétées conformément au droit français.

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée avant tout recours judiciaire devant le tribunal compétent dont dépend la ville d'Arras.

ARTICLE 8 - CONTROLE DES E-BILLETS

8.1 Contrôle des e-billets

Les e-tickets expédiés par email sont imprimables à domicile et sont pourvus d'un code barre unique. La validité des e-tickets est contrôlée et enregistrée à l'entrée à l'aide de lecteurs de code barre.

Le contrôle des e-billets sera effectué à l'aide de lecteurs de code barre par l'organisateur du Spectacle, sous sa responsabilité, lors de l'entrée audit spectacle. Dans le cas où plusieurs achats ont été effectués via le site internet, chaque achat donnera lieu à la création d'un e-billet contenant un code-barres et vérifié à l'entrée du lieu où se déroule le Spectacle.

Chaque code barre ne peut être présenté qu'une seule fois au point de contrôle. Il est donc impossible d'être admis à l'entrée plusieurs fois avec le même e-ticket.

8.2 Contrôle de l'identité

La Ville d'Arras se réserve le droit de contrôler l'identité du client à l'entrée du lieu où se déroule le Spectacle. Le client devra donc obligatoirement être muni d'une pièce d'identité officielle, en cours de validité et avec photo : carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour.

ARTICLE 9 - UTILISATION ET VALIDITE DES BILLETS

9.1 Revente de billet

Voir le Préambule des présentes Conditions Générales de Vente faisant référence à la loi N°2012-348 du 12 mars 2012.

9.2 Reproduction de billet

Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un billet de quelque manière que ce soit ou de le mettre à disposition à de telles fins.

L'organisateur peut refuser l'accès au lieu où se déroule le Spectacle s'il se rend compte que plusieurs impressions ou reproductions d'un billet imprimable sont en circulation et qu'un accès au lieu du Spectacle a déjà été accordé au porteur d'une impression ou d'une reproduction.

L'organisateur n'étant pas obligé de vérifier l'identité de la personne en possession du billet imprimable à domicile, ni de vérifier l'authenticité du billet imprimable à domicile dans la mesure où la copie du billet imprimable à domicile ne peut être détectée de manière certaine ; seule la première personne présentant le billet ou une reproduction de celui-ci sera admise à accéder au lieu où se déroulera l'événement. Cette personne est présumée être le porteur légitime du billet.

Dans cette hypothèse, si la personne détentrice d'un billet imprimable à domicile se voit refuser l'accès au lieu où se déroule le Spectacle, elle n'aura droit à aucun remboursement du prix payé.

La personne qui a reproduit le billet et l'utilisateur de la copie du billet sont passibles de poursuites pénales.

9.3 Validité du billet

Le billet est uniquement valable pour le spectacle qu'il concerne, à la date, l'heure et aux conditions figurant sur le billet. Ce titre doit être conservé jusqu'à la fin de l'événement.

ARTICLE 10 - RETRACTATION, REMBOURSEMENT ET ANNULATION

Les e-tickets commandés appartiennent exclusivement au client, ces derniers ne sont ni transmissibles, ni échangeables, ni remboursables.

10.1 Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L. 121-21-8 du Code de la consommation, les billets de spectacle ne font pas l'objet d'un droit de rétractation.

10.2 Remboursement et échange

A compter de leur achat par le client, le ou les e-billets ne peuvent être ni échangés, ni remboursés (sauf dans les cas d'annulation décrits à l'article 12.3), même dans l'hypothèse dans laquelle le e-billet n'aurait pas été utilisé par le client.

10.3 Annulation ou report d'un spectacle

En cas d'annulation définitive d'un spectacle, le remboursement n'interviendra qu'en faveur de l'acquéreur initial contre remise du billet.

Seul le prix du billet sera remboursé.

Aucun frais annexes de quelque nature que ce soit (transport, hôtellerie, parking...) ne sera remboursé ou dédommagé.

En outre, les demandes de remboursement ne seront acceptées que dans un délai maximum de 2 mois suivant l'annulation du Spectacle.

En cas de report du Spectacle, le remboursement éventuel du billet ou son échange sera soumis aux conditions particulières de l'organisateur de l'événement. En tout état de cause, l'échange du billet ne se fera qu'en faveur de l'acquéreur initial contre remise du billet.

ARTICLE 11 – MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La Ville d'Arras se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales de Vente, en mettant en ligne une nouvelle version sur le site pendant une période de non mise en vente.

Dans l'hypothèse où la Ville d'Arras se trouverait dans l'obligation de modifier les Conditions Générales pendant une période de mise en vente, elle préviendra par mail tous les clients concernés.

ARTICLE 12 – MENTIONS LEGALES : LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Lors de la passation de la commande, IREC - prestataire de la Ville d'Arras - est amené à collecter auprès du client certaines informations et données à caractère personnel telles que notamment nom et prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone mobile sans que cette liste ne soit limitative.

Les informations qui concernent les clients du site casino-pharos.tickeasy.com sont destinées à la Ville d'Arras.

Le site casino-pharos.ticketeasy.com géré par la société IREC pour le compte de la Ville

d'Arras répond aux conditions posées par la norme simplifiée n° 48 relative à la gestion de fichiers de clients et de prospects (délibération de la CNIL n°2005-112 du 7 juin 2005).

Nous nous engageons à respecter les dispositions de la loi informatique et libertés (article 27 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978). En conséquence, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.

Pour exercer ce droit :

- modification ou rectification possible en ligne en cliquant sur la rubrique "Mon compte"
- suppression du compte : par la Ville d'Arras à réception d'une lettre adressée à la Ville d'Arras 6 Place Guy Mollet – BP 70913- 62022 ARRAS.

Les informations transmises par les clients ne sont jamais vendues ou communiquées à des tiers. Elles sont exclusivement utilisées dans le cadre des nécessités des achats en ligne que font les clients.

Sur le site casino-pharos.tickeasy.com le client pourra s'il le souhaite, autoriser la Ville d'Arras (notamment son service Communication et son Pôle Culturel Pharos-Casino) à lui adresser ses lettres d'information par courrier électronique.

S'il souhaite ultérieurement ne plus recevoir d'informations de la Ville d'Arras, le client pourra adresser un message via le formulaire contact sur la page Contact du site casino-pharos.tickeasy.com

ARTICLE 13 : DIVERS

Les photographies et graphismes des événements présentés sur le site n'ont pas de valeur contractuelle et ne peuvent pas, par conséquent, engager la responsabilité de la Ville d'Arras.

Les spectacles sont valables tant qu'ils sont visibles sur le site, dans la limite des places disponibles. En cas d'indisponibilité et après passation de la commande la Ville d'Arras en informera le client par mail ou par courrier dans les meilleurs délais.

Utilisez exclusivement un circuit de vente officiel pour acheter votre e-ticket.

CONDITIONS PARTICULIERES

CONDITIONS D'UTILISATION DU E-TICKET

Le billet est soumis aux conditions générales de vente ainsi qu'aux conditions particulières suivantes, que vous avez acceptées avant l'achat du billet.

13.1. Conditions de validité

Le e-ticket est uniquement valable s'il est imprimé sur du papier A4 blanc, vierge recto et verso.

Une bonne qualité d'impression est nécessaire. Les billets partiellement imprimés, souillés, endommagés ou illisibles ne seront pas acceptés et seront considérés comme non valables.

En cas d'incident ou de mauvaise qualité d'impression, vous devez imprimer à nouveau votre fichier .pdf.

Pour vérifier la bonne qualité de l'impression, assurez-vous que les informations écrites sur le billet, ainsi que le code barre sont bien lisibles.

13.2. Contrôle du e-ticket

L'entrée au Spectacle est soumise au contrôle de la validité de votre e-ticket.

Lors des contrôles, vous devrez obligatoirement être munis d'une pièce d'identité officielle, en cours de validité et avec photo : carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour. Les livrets de famille sont acceptés pour les enfants.

13.3. Utilisation du e-ticket

Le e-ticket est non échangeable et non remboursable, sauf annulation du Spectacle.

Le e-ticket est personnel. Il peut être cédé à condition de changer le nom et prénom qui figure sur le billet via le compte du client sur le site casino-pharos.tickeasy.com

Le e-ticket est uniquement valable pour l'événement, à la date et aux conditions figurant sur le billet. Ce titre doit être conservé jusqu'à la fin du Spectacle.

Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un billet de quelque manière que ce soit. La reproduction du Billet et l'utilisation de la copie de ce billet sont passibles de poursuites pénales.

En cas de non respect de l'ensemble des règles précisées ci-dessus, ce billet sera considéré comme non valable.

13.4. Responsabilité

La Ville d'Arras et IREC déclinent toute responsabilité pour les anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement ou d'impression du billet dans la mesure où ils ne les ont pas provoquées intentionnellement.

De même, la Ville d'Arras et IREC ne sont pas responsables en cas de perte, vol ou utilisation illicite du billet.